

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le lundi 1^{er} février 2016 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Le conseiller M. Ronald Bernatchez est absent et a motivé son absence.

2016-02-R5009 Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2016-02-R5010 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

ORDRE DU JOUR

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 11 janvier 2016 2015
- 0.4 Période de questions

Transport

- 300.1 Rapport de l'inspecteur municipal

Administration générale

- 100.1 Tourisme MRCVG – Guide touristique de la Vallée-de-la-Gatineau
- 100.2 Albatros – Demande de soutien financier

Conseil municipal

- 110.1 Ville de Gracefield – Demande appui projet en santé VG
- 110.2 Table Éducation Outaouais – Persévérance scolaire

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des comptes dus, à payer au 31 janvier 2016

Sécurité publique

- 200.1 Ministère sécurité publique – Aide financière ch. Montcerf
- 200.2 La Gatineau – Publicité sécurité transport scolaire 2016

Environnement

Aménagement et urbanisme

Loisirs, culture et bibliothèque

700.1 Fondation Centre de Santé – Joue dehors pour ta santé

Correspondance officielle reçue

Varia

- **Regroupement municipal**

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2016-02-R5011 Adoption du procès-verbal – séance ordinaire du 11 janvier 2016

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2016-02-R5012 Don discrétionnaire – Albatros

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil acceptent de faire un don de leur budget discrétionnaire au montant de 14.29\$ chacun pour un total de 100\$ à l'organisme Albatros pour l'année 2016.

Adoptée.

2016-02-R5013 Appui du projet novateur de logement en santé vallée-de-la-Gatineau à Gracefield

ATTENDU QUE Logement en Santé Vallée-de-la-Gatineau est un organisme sans but lucratif qui a été créé en novembre 2-14 dans le but de développer des logements communautaires à travers tout la Vallée-de-la-Gatineau en fonction d'une initiative provenant de gens du milieu qui ont voulu agir sur les problématiques de logement dans notre région ;

ATTENDU QUE ce projet sera implanté en plein centre de la ville de Gracefield et que ce secteur est à proximité de plusieurs services et ressources dont notamment les épiceries, pharmacies, clinique médicale, CLSC et plusieurs autres services ;

ATTENDU QUE ce projet bénéficiera à une population vulnérable, et qu'il y a présentement pénurie de logements abordables dans la région ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité appui le projet novateur de développement de logements sociaux à Gracefield de Logement en Santé Vallée-de-la-Gatineau.

Il est aussi résolu de demander à Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice et Ministre responsable de la région de l'Outaouais, Monsieur William Amos, Député de Pontiac, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer ledit projet novateur de développement de logements sociaux à Gracefield.

Adoptée.

2016-02-R5014 Journées de la persévérance scolaire

CONSIDERANT que le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de vingt est de 67,9 % dans l'Outaouais; l'un des plus faible au Québec ;

CONSIDERANT que le décrochage est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté pour le prévenir ;

CONSIDERANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active.
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé.
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage.
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale.
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression.

CONSIDERANT que les répercussions du décrochage se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang).
- Les taxes et impôts perçus en moins.
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé).

CONSIDERANT qu'il en coûte moins cher d'agir en prévention ; entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par potentiel décrocheur plutôt que 120 000 \$ par décrocheur.

CONSIDERANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais et ses territoires.

CONSIDERANT les avantages d'investir en persévérance scolaire car cela permet de faire :

- Un frein à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- Des recettes gouvernementales plus importantes provenant des taxes et impôts perçus, ce qui se traduit en services plus adéquats pour tous.
- Des citoyens et citoyennes plus engagés.

CONSIDERANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déclarer la troisième semaine de février comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* (JPS) et de s'inscrire comme partenaire;

D'appuyer la Table éducation Outaouais (TÉO) et son Comité d'amélioration de la persévérance scolaire (CAPS) mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de l'Outaouais une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De déclarer la persévérance scolaire et la réussite éducative comme une priorité de développement du territoire.

Adoptée.

2016-02-R5015 Adoption des comptes payés et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants soient payés :

Les comptes payés au 31 janvier 2016 au montant de	30 830.89\$
Les comptes à payer au 31 janvier 2016 au montant de	6 428.20\$
Les salaires payés au 31 janvier 2016 au montant de	7 618.72\$

Adoptée.

2016-02-R5016 Aide financière glissement de terrain ch. Montcerf

ATTENDU QU' en avril 2009, suite à des inondations survenues au Québec et plus précisément dans la municipalité d'Egan-Sud ;

ATTENDU QUE suite à ces inondations un glissement de terrain a eu lieu sur le chemin Montcerf dans note municipalité ;

ATTENDU QUE nous avons demandé une analyse de notre situation financière afin de calculer la possibilité d'alléger notre participation financière et qu'il appert que la municipalité d'Egan-Sud n'est pas en situation financière précaire ;

ATTENDU QUE selon les recommandations du ministère des Transports, des travaux de stabilisation devront être entrepris au montant estimé à 932 868.45\$ et que le ministère de la sécurité publique nous fournira une aide financière à la hauteur de 698 465.59\$ donc un manque à gagner de 234 402.86\$;

ATTENDU QUE nous devons les informer de la décision prise au plus tard le 25 février 2016 ;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt au montant de près de 950 000.00\$ devra être demandé au Ministère des Affaires municipales;

ATTENDU QUE la municipalité travaille présentement à trouver une autre solution afin de régler ce problème de glissement de terrain à moindre coût et que cette décision sera prise plus tard au printemps ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud demande à Madame Renée Audy, agente de la gestion financière au ministère de la sécurité publique une extension jusqu'au mois d'avril 2016 avant de rendre notre décision.

Adoptée.

2016-02-R5017 Publicité sécurité transport scolaire 2016

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la proposition du journal La Gatineau pour la publicité pour la thématique Sécurité transport scolaire au montant de 70.00\$

Adoptée.

2016-02-R5018 Fondation Centre de santé Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil acceptent de faire un don de leur budget discrétionnaire au montant de 7.14\$ chacun pour un total de 50.00\$ à la fondation du centre de santé de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'activité joue dehors pour ta santé.

Adoptée.

2016-02-R5019 Étude de regroupement

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Maniwaki, Déléage, Aumond, Ste-Thérèse-de-la-Gatineau et Egan-Sud ont demandé au MAMOT de participer à une étude sur la possibilité d'un regroupement municipal ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'étude préliminaire qui a été déposé, la municipalité d'Egan-Sud ne voit aucun avantage pour ses contribuables, que suite à un regroupement, une hausse de taxe sera à prévoir pour notre municipalité; (L'étude préliminaire sera déposée aux archives municipales);

CONSIDÉRANT QUE les gens décident de venir s'installer à Egan-Sud à cause du taux de taxe, que la municipalité est sur l'axe routier de la route 105, que nous offrons un très bon service d'entretien du réseau routier hivernal et que nous croyons que le territoire sera trop grand à couvrir par les services qu'offrira la nouvelle entité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Egan-Sud est présentement en très bonne santé financière;

EN CONSÉQUENCE il est proposé per le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer le Ministère des Affaires municipal et de l'occupation du territoire ainsi que les maires de la Ville de Maniwaki, et des municipalités d'Aumond, de Déléage et de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau de notre retrait à cette étude de regroupement.

Il est aussi résolu d'informer ces municipalités que nous espérons toujours un bon partenariat comme dans le passé, et leur souhaitons bonne chance dans la poursuite de cette étude.

Adoptée.

2016-02-R5020 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 20h.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière